**Questions du dépôt des demandes PIC 3**

***Avertissement : Le présent document est un outil simple mis à la disposition des cantons et élaboré à leur demande. Il est composé des questions contenues dans le dépôt du demande PIC 3 telles que saisies sur le*** [***portail test de l'encouragement de l'intégration de la Confédération (ELSI)***](https://www.integrationsfoerderungintg.admin.ch/fr-CH/)***, au 28.11.2022. Toutefois, ce seront les questions figurant dans le portail définitif à partir de janvier 2023 qui feront foi. La soumission effective des programmes par les cantons doit impérativement se faire sous forme électronique via ELSI. Il convient en outre de noter que les données saisies dans le portail test ne seront pas migrées vers le portail définitif.***

[Agenda Intégration Suisse (AIS) (admin.ch)](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuergerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/integrationsagenda.html)

Table des matières

[A. Indications concernant le dépôt des PIC 4](#_Toc120629085)

[B. Contexte cantonal 5](#_Toc120629086)

[Délégué cantonal à l'intégration 5](#_Toc120629087)

[Coordinateur cantonale en matière d’asile / de réfugiés 5](#_Toc120629088)

[Organisation 6](#_Toc120629089)

[Lois et autres documents 6](#_Toc120629090)

[Autorisations d'accès 6](#_Toc120629091)

[C. Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil 7](#_Toc120629092)

[1ère page : Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil 7](#_Toc120629093)

[2ème page : Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil 8](#_Toc120629094)

[3ème page: Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil 9](#_Toc120629095)

[Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil – autres remarques, documents et liens 10](#_Toc120629096)

[Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil - Budget 2024-2027 11](#_Toc120629097)

[D. Gestion au cas par cas sur l’ensemble du processus 12](#_Toc120629098)

[1ère page : Gestion continue des cas 12](#_Toc120629099)

[2ème page : Gestion au cas par cas sur l’ensemble du processus 13](#_Toc120629100)

[Gestion au cas par cas sur l’ensemble du processus - autres remarques, documents et liens 13](#_Toc120629101)

[E. Langues 14](#_Toc120629102)

[1ère page : Langue 14](#_Toc120629103)

[2ème page : Langue 15](#_Toc120629104)

[3ème page : Langue 17](#_Toc120629105)

[Langue - autres remarques, documents et liens 17](#_Toc120629106)

[Langue - Budget 2024-2027 17](#_Toc120629107)

[F. Aptitude à la formation et employabilité 18](#_Toc120629108)

[1ère page : Aptitude à la formation et employabilité 18](#_Toc120629109)

[2ème page : Aptitude à la formation et employabilité 21](#_Toc120629110)

[Aptitude à la formation et employabilité - autres remarques, documents et liens 23](#_Toc120629111)

[Aptitude à la formation et employabilité - Budget 2024-2027 23](#_Toc120629112)

[G. Petite enfance 24](#_Toc120629113)

[1ère page : Petite enfance 24](#_Toc120629114)

[2ème page : Petite enfance 26](#_Toc120629115)

[Petite enfance - autres remarques, documents et liens 29](#_Toc120629116)

[Petite enfance - Budget 2024-2027 29](#_Toc120629117)

[H. Vivre-ensemble et participation 30](#_Toc120629118)

[1ère page : Vivre-ensemble et participation 30](#_Toc120629119)

[2ème page : Vivre-ensemble et participation 31](#_Toc120629120)

[Vivre-ensemble et participation - autres remarques, documents et liens 32](#_Toc120629121)

[Vivre-ensemble et participation - Budget 2024-2027 32](#_Toc120629122)

[I. Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations 33](#_Toc120629123)

[1ère page : Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations 33](#_Toc120629124)

[2ème page : Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations 35](#_Toc120629125)

[Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations - autres remarques, documents et liens 36](#_Toc120629126)

[Gestion de la diversité et protection contre les discriminations - Budget 2024-2027 36](#_Toc120629127)

[J. Interprétariat 37](#_Toc120629128)

[1ère page : Interprétariat 37](#_Toc120629129)

[2ème page : Interprétariat 37](#_Toc120629130)

[Interprétariat – autres remarques, documents et liens 38](#_Toc120629131)

[Interprétariat - Budget 2024-2027 38](#_Toc120629132)

[K. Aperçu général des budgets 2024 à 2027 39](#_Toc120629133)

[L. Ressources humaines 40](#_Toc120629134)

[M. Surveillance en matière de finances 41](#_Toc120629135)

[N. Indicateurs 43](#_Toc120629136)

[O. Données du compte 45](#_Toc120629137)

[P. Sauvegarder et envoyer 46](#_Toc120629138)

# Indications concernant le dépôt des PIC

Le 19.10.22, le Conseil fédéral a décidé de reconduire les programmes d'intégration cantonaux pour la période 2024 - 2027. Le SEM et la CdC ont élaboré ensemble les [bases](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuergerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/kip-3.html) à cet effet.

Les questions du présent formulaire interactif pour le dépôt des programmes reposent sur la circulaire du relative aux programmes d'intégration cantonaux 2024 - 2027, Agenda Intégration Suisse inclus. Vous trouvez toutes les informations sur le contenu, les conditions-cadres et les modalités de financement dans cette circulaire et ses annexes. La circulaire se trouve à l'adresse suivante : [Programmes d'intégration cantonaux 2024-2027 (PIC 3) (admin.ch)](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuergerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/kip-3.html)

**Les services cantonaux chargés des questions d'intégration (déléguée ou délégué à l'intégration) sont chargés de déposer le PIC avec le concours des autorités cantonales compétentes en matière d'asile (coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile, év. coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière de réfugiés). Le dépôt du PIC consiste à répondre aux questions suivantes. Vous avez la possibilité de téléverser des documents, d'ajouter des liens et des remarques. Veuillez n'envoyer aucun document par courrier postal ou électronique.**

Le formulaire interactif va maintenant vous guider dans le processus de dépôt de la demande.

Vous pouvez modifier à tout moment vos données, tant que vous n'avez pas envoyé le formulaire. Il n'est pas nécessaire de répondre aux questions dans l'ordre. Vous pouvez toujours enregistrer vos données en cours de traitement.

Dans la rubrique « Autorisations d'accès », vous avez la possibilité d'inviter d'autres personnes à traiter la demande. Les personnes auxquelles vous souhaitez donner accès à la demande doivent disposer de leurs propres données d'accès (login). **À la fin du dépôt, le délégué cantonal doit confirmer que les données sont exhaustives et conformes à la vérité. Il ou elle se charge d'envoyer la demande.** Le SEM ne peut consulter la demande qu'après son envoi définitif.

**Le délai prévu pour le dépôt des demandes est le 30 avril 2023.**

Nous nous réjouissons de découvrir votre projet de PIC !

# Contexte cantonal

## Délégué cantonal à l'intégration

Veuillez vérifier vos coordonnées ici. Vous pouvez procéder aux corrections qui s’imposent à la rubrique "[mon compte utilisateur](https://www.integrationsfoerderungintg.admin.ch/fr-CH/user-profile)". Veillez à bien indiquer le délégué à l’intégration de votre canton comme personne de contact.

Aux deux rubriques suivantes, indiquez les institutions ou personnes prenant part au projet – y compris leur fonction – et téléversez les organigrammes correspondants.

Personne morale / Institution 🡪 Zone de texte

Délégué cantonal à l’intégration 🡪 Zone de texte

Veuillez indiquer les coordonnées des personnes auxquelles le SEM doit envoyer une copie de la correspondance qu’il vous adresse : 🡪 Formulaire à remplir

Décrivez brièvement comment l'antenne d'intégration de votre canton est organisée (département, office, etc.) : 🡪 Zone de texte

Nom et coordonnées du conseiller d’État compétent (pour la signature de la convention-programme) : 🡪 Formulaire à remplir

Vous pouvez télécharger ici les organigrammes de vos départements/offices/antennes. 🡪 Zone de téléchargement

## Coordinateur cantonale en matière d’asile / de réfugiés

Coordinateur cantonale en matière d’asile / de réfugiés

Veuillez indiquer ici les noms et coordonnées du coordinateur cantonal en matière d'asile et/ou du coordinateur cantonal en matière de réfugiés. 🡪 Formulaire à remplir

Nom et coordonnées du conseiller d’Etat compétent

Veuillez indiquer ici les noms et coordonnées du conseiller d'État compétent s'il ne s'agit pas de la même personne que celle mentionnée précédemment. 🡪 Formulaire à remplir

## Organisation

Veuillez indiquer la façon dont votre canton a réglé les compétences en matière de conduite, de coordination et de mise en œuvre de la politique visant à encourager l'intégration en vertu de l'art. 56, al. 4, LEI (p. ex. responsabilités, domaines, comités, etc.) : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez téléverser ici les organigrammes ou les descriptions des organes cantonaux chargés de la mise en œuvre du PIC 3 ainsi que d'éventuels autres documents relatifs au pilotage politique et stratégique du PIC : 🡪 Zone de téléchargement

Veuillez décrire la façon dont les communes sont intégrées à la politique visant à encourager l'intégration aux niveaux de la conduite, de la coordination et de la mise en œuvre 🡪 Zone de texte

## Lois et autres documents

Veuillez dresser la liste des principales lois et ordonnances de votre canton (vous devez effectuer au moins une saisie) :

* numéro de l'acte, titre abrégé, article. lien internet vers le recueil systématique : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez téléverser ici tout autre document que vous souhaitez fournir au SEM. Veuillez noter que vous pourrez/devrez également téléverser des documents pour chacun des domaines d'encouragement. 🡪 Zone de téléchargement

## Autorisations d'accès

Vous avez ici la possibilité d'inviter d'autres personnes à traiter la demande. Ces personnes doivent disposer de leurs propres données d'accès (login). En tant que demandeur principal, vous serez seul responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude des données au terme de la procédure.

Personnes ayant accès à la demande 🡪 Formulaire à remplir

# Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

## 1ère page : Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

1. Première information et conseil

1.1. Quel est l'organe cantonal responsable de la planification et de la mise en œuvre des mesures dans le domaine « Première information et conseil » ? Quels autres acteurs (villes, communes et tiers) sont également impliqués et sous quelle forme ? 🡪 Zone de texte

1.2. Votre canton dispose-t-il d'une stratégie de mise en œuvre particulière au domaine « Première information et conseil » ?

☐ Oui 🡪 Zone de téléchargement

☐ Non

1.3. Comment l'information et le conseil sont-ils conçus afin de garantir l'accès aux structures ordinaires (p. ex. formation, travail, vivre-ensemble, santé) à tous les groupes-cibles ? 🡪 Zone de texte

2. Première information

2.1. Quels sont les thèmes sur lesquels votre canton informe les migrants ?

☐ Droits et obligations généraux

☐ Droits et obligations spécifiques aux migrants

☐ Acquisition des compétences linguistiques

☐ Gestion du quotidien

☐ Responsabilité individuelle des migrants

☐ Intégration professionnelle et dans les systèmes de formation

☐ Vivre-ensemble 🡪 Zone de texte : Explications relatives au « vivre-ensemble »

☐ Protection contre la discrimination

☐ Prévention de la violence domestique et autres formes de violence

☐ Droits et offres d'aide pour les victimes de violence domestique et conséquences juridiques pour les personnes coupables de violences

☐ Autres 🡪 Zone de texte : Autres thèmes

2.2. Par quel(s) moyen(s) le canton garantit-t-il l'information aux migrants ?

☐ Site internet

☐ Informations écrites et vidéos (réseaux sociaux, brochures, courriels)

☐ Entretiens d’accueil individuels (en présentiel ou en visioconférence)

☐ Séances de bienvenue collectives

☐ Sur les réseaux sociaux et par le biais de personnes-clés

☐ Autres 🡪 Zone de texte : Autres moyens

2.3. Quelles mesures particulières permettent d'informer les AP/R sur le processus de la première intégration ainsi que sur leurs droits et devoirs ? 🡪 Zone de texte

2.4. Des traductions de ces offres sont-elles proposées ?

☐ Non☐ Oui, un service d'interprétariat est fourni

☐ Oui, une traduction des informations écrites 🡪 Zone de texte : Veuillez préciser quelles informations sont traduites et en quelles langues :

## 2ème page : Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

3. Besoin d'encouragement à l'intégration

3.1. Avec quels acteurs le canton travaille-t-il afin de prévoir le plus tôt possible des offres d'intégration adéquates pour les migrants ayant des besoins d’intégration particuliers (art. 53*a* LEI, art. 55*a* LEI, art. 7, al. 2, OIE) ? Veuillez choisir le groupe-cible qui convient :

☐ Personnes admises en Suisse au titre du regroupement familial :

☐ Personnes menacées de pauvreté ou en situation de pauvreté :

☐ Personnes qui ont un potentiel de formation et représentent un potentiel de main d’œuvre :

🡪 Veuillez nommer les acteurs et décrire les mesures :

☐ Les autorités en charge de la migration

☐ Service de l’orientation professionnelle

☐ Institutions de formation

☐ Aide sociale

☐ Acteurs de la société civile

☐ Autres

## 3ème page: Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

4. Conseil

4.1. Quels sont les organismes impliqués dans les offres de conseil ?

☐ Services cantonaux 🡪 Zone de texte : Veuillez nommer les organes cantonaux :

☐ Services communaux 🡪 Zone de texte : Veuillez nommer les services communaux :

☐ Organisations de la société civile 🡪 Zone de texte : Veuillez nommer les organisations de la société civile :

☐ Autres services / organisations 🡪 Zone de texte : Veuillez nommer lesquels :

4.2. Comment les migrants sont-ils rendus attentifs aux offres de conseil adéquates pour eux et comment y sont-ils assignés ?

☐ Entretiens individuels

☐ Permanence de conseil auprès des services spécifiques de l’intégration 🡪 Zone de texte : Veuillez préciser la nature des activités du service de permanence de conseil :

☐ Campagnes de sensibilisation (via site internet, réseaux, médias, etc.) 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les campagnes de sensibilisation que vous avez menées :

☐ Courriel

☐ Brochures

☐ Autres 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les autres mesures :

4.3. Existe-t-il des offres visant à soutenir et améliorer la qualité du conseil dans :

☐ Communes 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les offres destinées aux communes :

☐ Organisations de la société civile 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les offres destinées aux organisations de la société civile :

☐ D'autres services cantonaux 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les offres destinées aux services cantonaux :

☐ D'autres services 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les offres destinées aux autres services

☐ Non

5. Sensibilisation de l'ensemble de la population

5.1. Quelles sont les mesures destinées à informer la population des objectifs et des principes de l'encouragement de l'intégration ?

☐ Séances d’information pour la population locale

☐ Séances d’information pour des groupes spécifiques (entreprises, org. de la société civile, écoles, etc.)

☐ Site internet

☐ Réseaux sociaux

☐ Vidéos

☐ Newsletter

☐ Support d’information (rapports annuels, etc.)

☐ Autres

Veuillez décrire les mesures cochées : 🡪 Zone de texte

6. Besoins en matière de développement

À votre avis, quels aspects de ce domaine d'encouragement faudrait-il développer dans votre canton ? 🡪 Zone de texte

## Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil – autres remarques, documents et liens

Vous pouvez formuler ici des remarques d'ordre général, télécharger d'autres documents ou indiquer des liens concernant le domaine d’encouragement « Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil ».

Autres remarques : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez ajouter d’autres documents sur le domaine d’encouragement : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

## Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil - Budget 2024-2027

Les totaux s’affichent automatiquement tout en bas de la page.

CEI : Contributions financières pour l’encouragement de l’intégration en vertu de l’art. 58, al. 3, LEI (« domaine des étrangers »)

FI : Forfaits d’intégration selon l’art. 58, al. 2, LEI (« domaines de l’asile [Agenda Intégration Suisse] »)

🡪 Tableaux à remplir avec des chiffres

# Gestion au cas par cas sur l’ensemble du processus

## 1ère page : Gestion continue des cas

1. Compétences/responsabilité opérationnelle dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion des cas

1.1 Veuillez décrire en détail la façon dont la gestion continue des cas est organisée et mise en œuvre dans votre canton. Veuillez notamment répondre aux questions complémentaires suivantes :

a) Quel est l'organe de rang supérieur responsable de la gestion continue des cas ? 🡪 Zone de texte

b) Quels sont les organes responsables de la mise en œuvre des mesures dans les différents domaines d'encouragement (mise en œuvre opérationnelle) ? 🡪 Zone de texte

Veuillez télécharger ici les éventuels organigrammes, diagrammes présentant les parties impliquées, stratégies : 🡪 Zone de téléchargement

2. Interface entre l'intégration et l'aide sociale économique

2.1 Quels sont les organes responsables de l'aide matérielle (entretien, encadrement et hébergement) dans le cadre de l'aide économique ? Veuillez nommer les organes compétents et indiquer, le cas échéant, leurs différentes compétences lors de la phase 1 (p.ex. hébergement collectif) et de la phase 2 (hébergement individuel), ainsi que leur statut (aide sociale en matière d'asile, aide sociale) 🡪 Zone de texte

2.2 Les recommandations destinées à une utilisation ciblée des forfaits globaux (interface entre l'intégration et l'aide sociale, cf. recommandations tirées du rapport relatif au nouveau système de financement en matière d'asile, annexe à la circulaire) sont-elles appliquées ?

☐ Oui, toutes les recommandations sont appliquées.

☐ En partie 🡪 Zone de texte : Quelles recommandations ne sont pas appliquées et pourquoi ?

☐ Non 🡪 Zone de texte : Pourquoi les recommandations ne sont-elles pas appliquées ?

## 2ème page : Gestion au cas par cas sur l’ensemble du processus

3. Évaluation du potentiel et plan d'intégration

3.1 Veuillez expliquer comment le potentiel des personnes issues du domaine de l'asile est évalué. Veuillez indiquer en particulier les différentes compétences en la matière ainsi que les organes impliqués, les instruments utilisés et les groupes-cibles concernés (et ceux qui ne le sont pas). 🡪 Zone de texte

3.2 Lors des évaluations du potentiel, les ressources en matière de santé sont-elles examinées dans le détail ?

☐ Oui 🡪 Zone de texte : Veuillez indiquer quels sont les acteurs avec lesquels vous collaborez dans le canton.

☐ Non

3.3 Utilisez-vous un plan d'intégration individuel dans la gestion continue des cas ?

*Selon les recommandations concernant la mise en œuvre de l'AIS (*[recommandation n°2 : gestion continue des cas](https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/agenda/20181204-anh4-empfehlungen-f.pdf.download.pdf/20181204-anh4-empfehlungen-f.pdf)*) et de* [la circulaire relative à l'AIS](https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/agenda/20181204-rs-eingabe-umsetzung-ias-f.pdf.download.pdf/20181204-rs-eingabe-umsetzung-ias-f.pdf) *la première intégration doit être gérée selon un plan d'intégration individuel pour chaque cas (pour chaque individu et non pas par famille).*

☐ Oui 🡪 Zone de texte : Quel est l’organe responsable de l’élaboration et, si nécessaire, de l’adaptation du plan d’intégration individuel ?

☐ Non

Veuillez téléverser ici le modèle d'un plan d'intégration individuel : 🡪 Zone de téléchargement

4. Besoins en matière de développement

4.1 À votre avis, quels aspects de ce domaine d'encouragement faudrait-il développer dans votre canton ? 🡪 Zone de texte

## Gestion au cas par cas sur l’ensemble du processus - autres remarques, documents et liens

Vous pouvez formuler ici des remarques d'ordre général, télécharger d'autres documents ou indiquer des liens concernant la gestion au cas par cas sur l'ensemble du processus

Autres remarques : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez ajouter d’autres documents sur le domaine d’encouragement : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

# Langues

## 1ère page : Langue

1. Compétence/organisation du domaine d'encouragement « Langue »

1.1. Quel est l'organe cantonal responsable du domaine d'encouragement « Langue » ? Qui est impliqué et comment la coordination de ce domaine est-elle organisée ? 🡪 Zone de texte

1.2. Comment (organisation, formats d'échange, etc.) l'offre du domaine d'encouragement « Langue » est-elle coordonnée dans votre canton ? Avec quels partenaires des structures ordinaires (formation continue, aide sociale, formation professionnelle, etc.) et prestataires privés ? 🡪 Zone de texte

S'il y en a, veuillez téléverser une liste des prestataires de cours de langue privés : 🡪 Zone de téléchargement

Lien vers les principaux prestataires de cours de langue privés : 🡪 Zone de texte : URL / Description

2. Mesures d'encouragement linguistique

2.1. Votre canton dispose-t-il d'une stratégie écrite distincte en matière d'encouragement linguistique ?

☐ Oui ? 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez téléverser la stratégie d'encouragement linguistique.

☐ Non

2.2. Des efforts sont-ils consentis afin de coordonner plus étroitement l'offre en matière d'encouragement linguistique et l'encouragement des compétences de base ?

☐ Oui 🡪 Zone de texte : Sous quelle forme ?

☐ Non

2.3. Quels sont les formats de cours de langue (niveaux selon le CECR) qui reçoivent des subventions dans le cadre des PIC ?

☐ Cours d'alphabétisation

☐ Cours A1-A2

☐ Cours B1

☐ Cours B2 ou plus 🡪 Zone de texte : Existe-t-il des dispositions spécifiques à cet effet ?

☐ Autres 🡪 Zone de texte : Lesquelles ?

## 2ème page : Langue

3. Offres orientées sur les besoins des différents groupes-cibles

3.1. Comment le canton s'assure-t-il que l'offre en matière de cours correspond aux besoins effectifs (p. ex. au moyen d'indicateurs, d'analyses statistiques, d'évaluations, de commentaires formulés par les partenaires, etc.) ? 🡪 Zone de texte

3.2. Quels sont les groupes-cibles pour lesquels des mesures et des offres particulières/spécifiques sont prévues (cours du soir, accueil extrafamilial, cours intensifs, etc.) ?

☐ Femmes 🡪 Zone de texte : Mesures pour les femmes

☐ Hommes 🡪 Zone de texte : Mesures pour les hommes

☐ Adolescents et jeunes adultes 🡪 Zone de texte : Mesures pour les adolescents et jeunes adultes :

☐ Parents 🡪 Zone de texte : Mesures pour les parents 🡪 Mesures pour les personnes ayant suivi un parcours scolaire :

☐ Personnes ayant suivi un parcours scolaire 🡪 Zone de texte : Mesures pour les personnes sans expérience scolaire :

☐ Personnes sans expérience scolaire 🡪 Zone de texte : Mesures pour les personnes sans expérience scolaire :

☐ Seniors (50+) 🡪 Zone de texte : Mesures pour les seniors (50+) :

☐ Regroupement familial 🡪 Zone de texte : Mesures pour le regroupement familial :

☐ Personnes touchées par la pauvreté 🡪 Zone de texte : Mesures pour les personnes touchées par la pauvreté :

☐ AP/R susceptibles de s’intégrer sur le marché du travail 🡪 Zone de texte : Mesures pour les AP/R susceptibles de s’intégrer sur le marché du travail :

☐ AP/R ayant peu de chances de s'intégrer sur le marché de l'emploi 🡪 Zone de texte : Mesures pour les AP/R ayant peu de chances de s'intégrer sur le marché de l'emploi

☐ Autres 🡪 Zone de texte : Autres

3.3. Les offres d'encouragement linguistique financées par le PIC sont-elles également ouvertes aux requérants dont la demande d'asile est traitée en procédure étendue ?

☐ Oui

☐ Non

4. Fide et assurance-qualité

4.1. Combien d'offres financées par le biais du PIC portent le label fide (indiquez le pourcentage, xx sur xx prestataires) ? 🡪 Zone de texte

4.2. Lors des appels d'offres / Pour les offres subventionnées par le PIC, le label fide est-il exigé ou recommandé ?

☐ Oui, il est exigé

☐ Oui, il est recommandé

☐ Uniquement pour les « grands » prestataires 🡪 Zone de texte : Quels sont les critères utilisés pour distinguer les grands prestataires des petits ?

☐ Uniquement pour les « petits » prestataires 🡪 Zone de texte : Quels sont les critères utilisés pour distinguer les grands prestataires des petits ?

☐ Non 🡪 Zone de texte : Pourquoi ?

4.3. Quels sont les critères exigés/recommandés lors des appels d'offres/pour les offres subventionnées par le PIC ou que fait votre canton afin d'assurer la qualité des offres ?

☐ Autre label de qualité recommandé (p. ex. eduQua) 🡪 Zone de texte : Quel est le label de qualité recommandé et pourquoi ?

☐ Le certificat « Formateur en langue dans le domaine de l'intégration » est recommandé

☐ Autres directives appliquées pour la qualification des responsables de cours (p. ex. FSEA) 🡪 Zone de texte : Lesquelles ?

☐ Autres mesures destinées à assurer la qualité dans le domaine de l'encouragement linguistique 🡪 Zone de texte : Quelles mesures ?

4.4. Dans le cadre des appels d'offres / Pour les offres subventionnées par le PIC, le niveau linguistique est-il évalué à la fin de l'offre au moyen d'un certificat linguistique ?

☐ Oui, avec la recommandation/l'exigence d'un test fide

☐ Oui, avec la recommandation/l'exigence d'un test spécifique 🡪 Zone de texte : Le(s)quel(s) ?

☐ Oui, sans recommandation par rapport au type de test

☐ Non

4.5. Des bénévoles travaillent-ils dans le domaine de l'encouragement linguistique ? Existe-t-il des mesures pour garantir la qualité de l'offre à ce niveau ?

☐ Oui, sans mesure de contrôle-qualité.

☐ Oui, avec mesures de contrôle-qualité 🡪 Zone de texte : Lesquelles ?

☐ Non

Autres remarques 🡪 🡪 Zone de texte

## 3ème page : Langue

5. Information

5.1. Quelles sont les mesures déployées pour informer les migrants des prescriptions relevant du droit des étrangers en matière de certificats de langue (LEI) ainsi que sur l'accès aux tests linguistiques et aux cours de langue (p. ex. flyers/brochures, site internet, guichet, téléphone, etc.) ? 🡪 Zone de texte

5.2. Les AP/R sont-ils informés de ces mêmes thématiques d'une autre façon ?

☐ Oui 🡪 Zone de texte : Comment ?

☐ Non, ils sont informés de la même manière

6. Besoins en matière de développement

À votre avis, quels aspects de ce domaine d'encouragement faudrait-il développer dans votre canton ? 🡪 Zone de texte

## Langue - autres remarques, documents et liens

Vous pouvez formuler ici des remarques d'ordre général, télécharger d'autres documents ou indiquer des liens concernant le domaine d’encouragement « Langue ».

Autres remarques : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez ajouter d’autres documents sur le domaine d’encouragement : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

## Langue - Budget 2024-2027

Les totaux s’affichent automatiquement tout en bas de la page.

CEI : Contributions financières pour l’encouragement de l’intégration en vertu de l’art. 58, al. 3, LEI (« domaine des étrangers »)

FI : Forfaits d’intégration selon l’art. 58, al. 2, LEI (« domaines de l’asile [Agenda Intégration Suisse] »)

🡪 Tableaux à remplir avec des chiffres

# Aptitude à la formation et employabilité

## 1ère page : Aptitude à la formation et employabilité

1. Collaboration interinstitutionnelle

1.1 Existe-t-il dans votre canton une collaboration interinstitutionnelle (CII) à laquelle participe également l'encouragement de l'intégration ?

☐ Oui 🡪 Question supplémentaire : La collaboration implique les institutions/organismes suivants :

☐ Encouragement de l'intégration

☐ Office chargé de la formation professionnelle

☐ Office chargé des offres de formation transitoire

☐ Centre d'orientation professionnelle (OP) / Orientation professionnelle et personnelle (OPP)

☐ AI

☐ Office chargé de la formation au niveau tertiaire

☐ Autorités du marché du travail

☐ Aide sociale

☐ Villes et communes

☐ Autres : 🡪 Zone de texte : Lesquels ?

☐ Non

1.2 Existe-t-il dans votre canton une stratégie ou un document-cadre relatif à la CII ?

☐ Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez téléverser la stratégie ou le document-cadre.

☐ Oui, en partie

☐ Non, une stratégie / un document-cadre est en cours d'élaboration dans le cadre du PIC 3

☐ Non

1.3 Existe-t-il dans votre canton une stratégie / un plan (CII) spécifiquement dédié à la collaboration avec les employeurs ?

☐ Oui 🡪 Question supplémentaire : La stratégie comporte des mesures spécifiques permettant d'aborder les questions de la diversité et de la lutte contre les discriminations dans le monde du travail.

🡪 Zone de téléchargement : Veuillez téléverser la stratégie/le plan.

☐ Oui

☐ Non. Une stratégie/un plan sera élaboré dans le cadre du PIC 3

☐ Non

☐ Non. Une stratégie/un plan sera élaboré dans le cadre du PIC 3.

☐ Non.

1.4 Comment le devoir d'annonce des AP/R aptes à intégrer le marché de l'emploi prévu à l'art. 9 OIE est-il coordonné et réglé avec les offices régionaux de l'emploi ? 🡪 Zone de texte

Si elle existe, veuillez téléverser la réglementation en la matière. 🡪 Zone de téléchargement

1.5 Comment l'employabilité des personnes est-elle déterminée et comment ce processus est-il coordonné entre les autorités compétentes (compétences et processus) ? 🡪 Zone de texte

2. Offres d'encouragement destinées à promouvoir l'aptitude à la formation / l'employabilité

2.1 Veuillez sélectionner ci-après les offres destinées à promouvoir l'aptitude à la formation / l'employabilité des AP/R qui existent dans le canton :

Pour les AP/R, le canton dispose des offres suivantes :

☐ Encouragement des compétences de base selon la loi sur la formation continue (LFCo)

☐ Préparation à la fréquentation d'une offre transitoire (encouragement des compétences de base incl.)

☐ Préparation à la formation professionnelle initiale (encouragement des compétences de base et recherche d'emploi)

☐ Acquisition de compétences spécialisées / spécifiques au métier (offre de qualification)

🡪 Question supplémentaire 1 : Les offres de qualification sont-elles de nature duale (comprennent-elles, outre la partie théorique, également une partie pratique) ?

☐ Oui

☐ En partie

☐ Non, mais c’est un objectif visé dans le cadre du PIC 3

☐ Non

🡪 Question supplémentaire 2 : Les offres de qualification sont-elles reconnues au sein des différentes branches professionnelles ?

☐ Oui.

☐ En partie

☐ Non. Le canton vise la reconnaissance au sein des branches dans le cadre du PIC 3

☐ Non

☐ Placement dans un apprentissage ou un emploi

☐ Acquisition de compétences-clés pour s'intégrer sur le marché primaire de l'emploi et/ou dans une formation

2.2 Offres destinées aux personnes issues du domaine de l'asile dont le seuil de participation est fixé au niveau A2 ou plus : le canton confirme que ces offres sont prises en charge dans les structures ordinaires et ne sont pas (co)financées par le biais des forfaits d'intégration (cf. circulaire, chiffre 5.4.4.2).

☐ Oui

☐ Non 🡪 Zone de texte : Motifs

2.3 Veuillez décrire les offres destinées à promouvoir l'aptitude à la formation / l'employabilité, qui sont dédiées aux personnes ayant un besoin d'intégration en dehors du domaine de l'asile. 🡪 Zone de texte

2.4 Veuillez décrire de quelle manière la qualité des offres destinées à promouvoir l'aptitude à la formation / l'employabilité est assurée et améliorée (quelles sont les caractéristiques qualitatives de l'offre ? Existe-t-il un plan de formation ? Existe-t-il une approche intégrale en matière d'encouragement ? Les offres possèdent-elles un label qualité ?) 🡪 Zone de texte

Le cas échéant, veuillez téléverser le document décrivant la stratégie en matière de qualité. 🡪 Zone de téléchargement

2.5 L'accès aux offres destinées à promouvoir l'aptitude à la formation / l'employabilité est-il garanti ? Quels sont les obstacles à cet égard ? (âge, niveau de langue, statut, etc.) 🡪 Zone de texte

2.6 Comment les besoins des femmes sont-ils pris en compte lors de la conception d’évaluations de potentiel, d’offres de qualification et d’intégration sur le marché du travail et de coachings professionnels ? 🡪 Zone de texte

2.7 Le canton dispose-t-il d'un profil d'exigences écrit pour les coachs professionnels ?

☐ Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez téléverser le profil d'exigences

☐ Non Un profil d'exigences est en cours d'élaboration dans le cadre du PIC 3

☐ Non

2.8 Le canton dispose-t-il d'une offre de coaching professionnel ciblée en fonction des différents groupes-cibles (p. ex. spécifiquement pour les personnes ayant des charges d'assistance familiale, les personnes âgées, etc.) ?

☐ Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger les documents :

☐ Non

## 2ème page : Aptitude à la formation et employabilité

3. Interface entre la gestion des cas AIS et le suivi de la formation professionnelle initiale

3.1 Dans le domaine de l'asile, l'interface entre la gestion des cas AIS et la gestion de cas Formation professionnelle (structure ordinaire) est-elle claire (p. ex. réglementation des interruptions dans la formation professionnelle initiale) ?

☐ Oui, l'interface est réglementée (par écrit) 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger le document correspondant.

☐ Non, l'interface va faire l'objet d'une réglementation dans le cadre du PIC 3

☐ Non

4. Personnes (hautement) qualifiées

4.1 Existe-t-il dans votre canton une stratégie/un plan pour la gestion des migrants (hautement) qualifiés ?

☐ Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger la stratégie/le plan.

☐ Non. Une stratégie/un plan sera élaboré dans le cadre du PIC 3

☐ Non

4.2 L'accès des migrants (hautement) qualifiés aux hautes écoles est-il assuré à l'intérieur du canton ou au niveau intercantonal ?

☐ Oui

☐ Non, un projet en ce sens est prévu dans le cadre du PIC 3

☐ Non

4.3 Quelles mesures le canton a-t-il mises en place afin d'encadrer/de soutenir les migrants (hautement) qualifiés ayant le potentiel de suivre un cursus de niveau tertiaire ? (p. ex. offre en matière de conseil/coaching pour les personnes hautement qualifiées, offres préparatoires intensives, mentorat, encadrement durant la formation, etc.) ? 🡪 Zone de téléchargement

5. Accessibilité

5.1 Par le biais de quels services/canaux, les personnes présentant un besoin d'intégration en dehors du domaine de l'asile sont-elles contactées et informées des offres en matière de promotion de l'aptitude à la formation / de l'employabilité ?

☐ Centre d'orientation professionnelle (OP) / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC)

☐ ORP

☐ Autorités cantonales de migration

☐ Communes (entretiens de première information)

☐ Flyer

☐ Séances d'information

☐ Autres 🡪 Zone de texte : Autres

6. Besoins en matière de développement

6.1 À votre avis, quels aspects de ce domaine d'encouragement faudrait-il développer dans votre canton ? 🡪 Zone de texte

## Aptitude à la formation et employabilité - autres remarques, documents et liens

Vous pouvez formuler ici des remarques d'ordre général, télécharger d'autres documents ou indiquer des liens concernant le domaine d’encouragement « Aptitude à la formation et employabilité ».

Autres remarques : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez ajouter d’autres documents sur le domaine d’encouragement : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

## Aptitude à la formation et employabilité - Budget 2024-2027

Les totaux s’affichent automatiquement tout en bas de la page.

CEI : Contributions financières pour l’encouragement de l’intégration en vertu de l’art. 58, al. 3, LEI (« domaine des étrangers »)

FI : Forfaits d’intégration selon l’art. 58, al. 2, LEI (« domaines de l’asile [Agenda Intégration Suisse] »)

🡪 Tableaux à remplir avec des chiffres

# Petite enfance

## 1ère page : Petite enfance

1. Compétences, coordination, coopération au sein de l'administration

1.1 Quel est l'organe cantonal chargé du domaine de la petite enfance ? Qui est impliqué et comment la coordination dans ce domaine d'encouragement est-elle organisée ? S'il n'existe pas de stratégie ou de plan dans ce domaine, veuillez indiquer les prochaines étapes envisagées pour le développement du domaine d'encouragement de la petite enfance au niveau de votre canton. 🡪 Zone de texte

Le cas échéant, veuillez téléverser la stratégie/le plan correspondant : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

1.2 Comment se déroule dans votre canton la coordination et la coopération avec les communes ? S'il existe un règlement en la matière (loi, directive, comité, etc.), veuillez téléverser le document correspondant ou indiquer son lien internet. 🡪 Zone de texte

S'il existe un règlement en la matière (loi, directive, comité, etc.), veuillez télécharger le document correspondant ou indiquer son lien internet : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

2. Mise en réseau et sensibilisation des différents acteurs

2.1 Quelles sont les mesures concrètes au moyen desquelles le canton soutient systématiquement l'échange professionnel et la mise en réseau des acteurs et des fournisseurs d'offres dans le domaine de la petite enfance (p. ex. organisation de rencontres d'échanges, conférences, plates-formes, etc.) ? 🡪 Zone de texte

À titre d'illustration, vous pouvez indiquer le lien de sites internet correspondants ou téléverser des flyers, etc : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

2.2 Quelles sont les mesures concrètes au moyen desquelles le canton sensibilise les acteurs du domaine de la petite enfance aux questions relatives à l'encouragement de l'intégration et aux besoins des familles migrantes (p. ex. organisation de formations continues, élaboration de manuels, listes de contrôle, etc.) ? 🡪 Zone de texte

À titre d'illustration, vous pouvez indiquer le lien de sites internet correspondants ou téléverser des flyers, etc : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

3. Qualité de l'encadrement

3.1 Le canton soutient-il, financièrement et/ou par le biais d'incitations (p. ex. cours annuels obligatoires, pourcentage du personnel ayant suivi certaines formations ou formations continues), la fréquentation de formations et de formations continues spécifiques au domaine de l'intégration par le personnel d'encadrement (p. ex. compétences interculturelles, lutte contre les discriminations, formation linguistique dès la petite enfance) ?

□ Oui 🡪 Zone de texte : Décrivez la nature du soutien ou des systèmes d'incitation ainsi que le contenu des formations continues :

□ Non 🡪 Zone de texte : Quelque chose est-il prévu dans ce sens ou soutenez-vous d'une autre façon la professionnalisation et le développement de la qualité des offres dans le domaine de la petite enfance ?

Le cas échéant, vous pouvez télécharger des documents ou indiquer le lien de sites internet correspondants etc : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

## 2ème page : Petite enfance

4. Offres dans le domaine de l’enfance et accès aux familles

Les enfants et les parents issus de familles migrantes devraient si possible fréquenter les offres ordinaires dans le domaine de la petite enfance (éducation et accueil des jeunes enfants EAJE).

4.1 Contact : par quelles approches/par le biais de quels projets, les familles de migrants sont-elles informées des offres ordinaires existantes dans le domaine EAJE et que fait-on pour essayer de les contacter ?

□ L'EAJE est mentionné dans le cadre de la première information. Les familles reçoivent systématiquement des informations concernant les offres.

□ Les organes chargés du conseil à la population migrante sont sensibilisés et renseignent systématiquement sur les offres destinées aux enfants et aux parents.

□ Les gestionnaires de cas dans le domaine de l'asile sont sensibilisés à l'EAJE et permettent aux enfants et aux parents de participer aux mesures d'encouragement.

□ Un réseau composé de personnes-clés informe et sensibilise les familles à ces offres.

□ Les familles sont informées et sensibilisées dans le cadre des projets relatifs à l'espace social (places de jeux, centres commerciaux, etc.).

□ Il existe des supports d'information relatifs aux différentes offres dans plusieurs langues.

□ Autres 🡪 Zone de texte : Autres, à savoir

4.2 Dans certaines situations, des offres spécifiquement destinées à la population migrante peuvent être pertinentes. Quelles offres de ce type existe-t-il dans votre canton ?

□ Préparation à la naissance pour les migrantes dans différentes langues

□ Soins post-natals et conseils pour les migrantes (sages-femmes, conseils en puériculture)

□ Programme de consultation en matière d'éducation (p. ex. schritt:weise)

□ Groupes d'échanges pour parents, éventuellement entre pairs (p. ex. FemmesTische)

□ Animations lecture (p. ex. bibliothèques, « Né pour lire »)

□ Préparation à l'entrée à l'école enfantine pour les enfants allophones (et leurs parents)

□ Groupes de jeux spéciaux (approche linguistique) pour les enfants allophones

□ Accueil extrafamilial durant les cours de langue ou les autres mesures d'intégration que fréquentent les parents

□ Autres 🡪 Zone de texte : Autres, à savoir

5. Apprentissage des langues dès la petite enfance

Les enfants et les parents issus de familles migrantes devraient si possible fréquenter les offres ordinaires dans le domaine de la petite enfance (éducation et accueil des jeunes enfants EAJE).

5.1 Existe-t-il dans votre canton une stratégie/un plan/une mesure ordinaire pour l'encouragement linguistique précoce avant l'entrée à l'école enfantine ?

□ Oui 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les groupes-cibles, la procédure et les compétences ainsi que l'implication de l'encouragement de l'intégration. Estimez-vous que cette approche est globale ou plutôt focalisée sur l'acquisition d'une langue nationale.

□ Non 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire la situation dans votre canton en matière d'encouragement linguistique précoce ainsi que les éventuelles futures démarches envisagées.

Veuillez télécharger la stratégie / le plan ou en indiquer le lien internet : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

5.2 À quels types d'offres les enfants en bas âge des AP/R sont-ils assignés, afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires avant d'entrer à l'école enfantine ?

□ 1. Structures d’accueil collectif

□ 2. Accueil familial de jour

□ 3. Groupes de jeux

□ 4. Accueil des enfants pendant les cours de langue

□ 5. Autres 🡪 Zone de texte : Autres, à savoir

Lorsque deux offres ou plus ont été sélectionnées

🡪 Question supplémentaire 1 : La plus fréquente ?

🡪 Question supplémentaire 2 : La deuxième plus fréquente ?

Combien d'années avant l'entrée à l'école enfantine, la mesure la plus fréquente commence-t-elle généralement ? 🡪 Liste déroulante :

* Une année avant
* Deux ans avant
* Trois ans avant
* Quatre ans avant

Combien de fois par semaine la mesure la plus fréquente a-t-elle lieu ? 🡪 Liste déroulante :

* Moins d'une fois par semaine
* Une fois par semaine
* Deux fois par semaine
* Trois fois par semaine
* Quatre fois par semaine
* Cinq fois par semain

À raison de combien d'heures par jour la mesure la plus fréquente a-t-elle lieu ? 🡪 Liste déroulante :

* Deux heures par jour ou moins
* Trois heures par jour
* Quatre heures par jour
* Cinq heures par jour
* Six heures par jour ou plus

5.3 D'où provient le financement pour la participation des enfants des AP/R aux offres de la petite enfance destinée à l'encouragement linguistique précoce (FI, FG, canton, communes) ? Y a-t-il des différences en fonction du statut de séjour ? Veuillez les décrire : 🡪 Zone de texte

6. Besoins en matière de développement

6.1 À votre avis, quels aspects de ce domaine d'encouragement faudrait-il développer dans votre canton ? 🡪 Zone de texte

## Petite enfance - autres remarques, documents et liens

Vous pouvez formuler ici des remarques d'ordre général, télécharger d'autres documents ou indiquer des liens concernant le domaine d’encouragement « Petite enfance ».

Autres remarques : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez ajouter d’autres documents sur le domaine d’encouragement : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

## Petite enfance - Budget 2024-2027

Les totaux s’affichent automatiquement tout en bas de la page.

CEI : Contributions financières pour l’encouragement de l’intégration en vertu de l’art. 58, al. 3, LEI (« domaine des étrangers »)

FI : Forfaits d’intégration selon l’art. 58, al. 2, LEI (« domaines de l’asile [Agenda Intégration Suisse] »)

🡪 Tableaux à remplir avec des chiffres

# Vivre-ensemble et participation

## 1ère page : Vivre-ensemble et participation

1. Existe-t-il au niveau cantonal un organe chargé de développer, de piloter et de coordonner le domaine d'encouragement « Vivre-ensemble et participation » ?

□ Oui 🡪 Zone de texte : Quelles sont ses tâches et quel est le pourcentage de postes dont il dispose ?

□ Non

2. Votre canton dispose-t-il d'une stratégie ou d'un plan écrit destinés au développement du domaine d'encouragement « Vivre-ensemble et participation » ?

□ Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez téléverser le document correspondant ou en indiquer le lien internet

🡪 Zone de texte : URL / Description Vous pouvez saisir ici des liens

□ Non

Quels sont les domaines d’action thématiques et / ou méthodologiques de votre canton (p. ex processus participatifs, culture, sport, logement, aménagement du territoire, dialogue interreligieux, travail bénévole, rencontres, …) ? 🡪 Zone de texte

3. Au niveau cantonal, qui est chargé du développement stratégique des mesures liées à la participation des AP/R à la vie en société ? 🡪 Zone de texte

4. Comment les acteurs cantonaux concernés sont-ils sensibilisés et impliqués (p. ex. aménagement du territoire, logement, sécurité sociale, santé, promotion de la santé, culture, sport, éducation/formation/écoles, égalité, lutte contre le racisme/la discrimination, etc.) ? 🡪 Zone de texte

5. Comment les communes sont-elles sensibilisées à la mise en œuvre du domaine d'encouragement et de quelle aide bénéficient-elles à cet effet (p.ex. conseil, soutien dans le cadre de projets, conventions de prestations, etc.) ? 🡪 Zone de texte

## 2ème page : Vivre-ensemble et participation

6. Sous quelle forme les acteurs de la société civile (y compris acteurs impliqués auprès de la population migrante) sont-ils impliqués au niveau participatif et de quelle aide bénéficient-ils ?

 Informations ciblées destinées à la population migrante

 Sensibilisation des autorités

 Sensibilisation de la société civile

 Financement de services d'interprétariat pour la participation à diverses activités et mesures

 Collecte de données statistiques

 Soutien de projets

 Programmes

 Lieux de rencontre

 Mentorat/bénévolat

 Mesures destinées à l'ouverture institutionnelle

7. Le canton dispose-t-il d'une stratégie destinée à soutenir les personnes (AP/R) qui ne peuvent pas participer aux cours de langue ou aux mesures destinées à promouvoir l'aptitude à la formation / à l'employabilité (p.ex. mesures de gestion du quotidien, stabilisation, activation des ressources, participation à la vie en société) ?

 Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger la stratégie

 Non

7.1 Ce groupe-cible est-il divisé en sous-catégories et existe-t-il des données le concernant ?

 Oui, sous-catégories et données 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les sous-catégories

 Oui, sous-catégories mais pas de données 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les sous-catégories

 Non 🡪 Zone de texte : Pourquoi ?

8. À votre avis, quels aspects de ce domaine d'encouragement faudrait-il développer dans votre canton ? 🡪 Zone de texte

## Vivre-ensemble et participation - autres remarques, documents et liens

Vous pouvez formuler ici des remarques d'ordre général, télécharger d'autres documents ou indiquer des liens concernant le domaine d’encouragement « Vivre-ensemble et participation ».

Autres remarques : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez ajouter d’autres documents sur le domaine d’encouragement : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

## Vivre-ensemble et participation - Budget 2024-2027

Les totaux s’affichent automatiquement tout en bas de la page.

CEI : Contributions financières pour l’encouragement de l’intégration en vertu de l’art. 58, al. 3, LEI (« domaine des étrangers »)

FI : Forfaits d’intégration selon l’art. 58, al. 2, LEI (« domaines de l’asile [Agenda Intégration Suisse] »)

🡪 Tableaux à remplir avec des chiffres

# Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations

## 1ère page : Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations

1. Stratégie en matière de gestion de la diversité et de lutte contre les discriminations

1.1 Quels sont les organes administratifs au niveau cantonal et communal chargés des travaux conceptuels et stratégiques dans le domaine de la gestion de la diversité et de la lutte contre les discriminations ? Veuillez indiquer le nom de ces organes et leurs activités. 🡪 Zone de texte

1.2 Existe-t-il une stratégie cantonale en matière de gestion de la diversité et de lutte contre les discriminations ?

 Oui 🡪 Zone de texte : Veuillez décrire les principaux acteurs impliqués ainsi que les mesures prévues

🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger le document correspondant ou en indiquer le lien internet :

 Non 🡪 Zone de texte : L’élaboration d’une stratégie est-elle prévue et à quel horizon ?

2. Offre en matière de conseil dans le domaine de la lutte contre les discriminations

2.1 Dans votre canton, quels sont les organes chargés de conseiller les personnes victimes de discriminations racistes ? Veuillez indiquer le nom de ces organes et décrire les activités qui relèvent de leur portefeuille de tâches (p. ex. conseil, sensibilisation, information, etc.). 🡪 Zone de texte

2.2 Quel est l'institution/l'organe chargé de la professionnalisation des offres en matière de qualité ?

 Le Bureau cantonal à l’intégration

 Un organisme externe 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger la convention de prestations

 Une convention de prestations est en cours d'élaboration dans le cadre du PIC 3

 Aucune mesure de ce type n'est prévue

2.3 Le SEM et le SLR ont élaboré des recommandations dans le domaine de la qualité des offres de conseil. Ces recommandations concernent les ressources mises à disposition, la formation et la formation continue des conseillers, l'accès à bas seuil aux offres ainsi que le travail de sensibilisation. Votre canton possède-t-il une stratégie/un plan en matière d'assurance-qualité ?

☐ Oui, il existe une stratégie/un plan 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger le document correspondant ou en indiquer le lien internet

☐ Non. Une stratégie/un plan ou des mesures concrètes sont en cours d'élaboration dans le cadre du PIC 3. 🡪 Zone de texte : Quelles mesures sont prévues afin de mettre en œuvre ces recommandations ?

☐ Non

2.4 Existe-t-il une forme de collaboration avec le Réseau national des centres de conseil pour victimes de racisme ?

☐ Oui. Le canton est membre du réseau et le service compétent participe aux activités du réseau national (monitorage des cas, formation, supervision, discussion de cas, colloques thématiques).

☐ Oui. Le canton est membre du réseau et participe au monitorage des cas.

☐ Non. Le canton n’est pas membre du réseau.

## 2ème page : Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations

3. Encouragement de projets

3.1 Des projets font-ils l'objet d'un encouragement dans le domaine de la lutte contre le racisme ?

☐ Oui. Un appel à projets a été mis en place 🡪 Question supplémentaire : Les soumissionnaires connaissent-ils les critères/mécanismes/possibilités d'encouragement ?

☐ Oui, nous informons régulièrement sur nos exigences en matière d'encouragement.

☐ Non, une stratégie de communication pour l'appel à projets est en cours d'élaboration dans le cadre du PIC 3.

☐ Non. Il sera élaboré dans le cadre du PIC 3

☐ Non

4. Lutte contre les discriminations dans d'autres domaines d'encouragement

4.1 Des mesures et des projets tenant compte de l'aspect de la lutte contre les discriminations sont-ils prévus ?

Titre de l'offre 🡪 Zone de texte

L'offre vise en premier lieu...

☐ ... le domaine d'encouragement Première information et conseil

☐ ... le domaine d'encouragement Petite enfance

☐ ... le domaine d'encouragement Employabilité

5. Besoins en matière de développement

5.1 A votre avis, quels aspects de ce domaine d’encouragement faudrait-il développer dans votre canton ? 🡪 Zone de texte

## Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations - autres remarques, documents et liens

Vous pouvez formuler ici des remarques d'ordre général, télécharger d'autres documents ou indiquer des liens concernant le domaine d’encouragement « Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations ».

Autres remarques : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez ajouter d’autres documents sur le domaine d’encouragement : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

## Gestion de la diversité et protection contre les discriminations - Budget 2024-2027

Les totaux s’affichent automatiquement tout en bas de la page.

CEI : Contributions financières pour l’encouragement de l’intégration en vertu de l’art. 58, al. 3, LEI (« domaine des étrangers »)

FI : Forfaits d’intégration selon l’art. 58, al. 2, LEI (« domaines de l’asile [Agenda Intégration Suisse] »)

🡪 Tableaux à remplir avec des chiffres

# Interprétariat

## 1ère page : Interprétariat

1. Comment sensibilisez-vous les structures ordinaires des domaines de la justice, de l'asile et de la sécurité, de la formation, de l'action sociale et de la santé à l'importance de recourir à des interprètes qualifiés ? Le cas échéant, veuillez également mentionner les règlements ou accords existants conclus avec les structures ordinaires. 🡪 Zone de texte

2. Comment la formation et la formation continue sont-elles financées ?

Financement du sujet

Financement de l'objet 🡪 Zone de téléchargement : Si la formation et la formation continue sont financées dans le cadre d'un financement de l'objet, veuillez téléverser ici la stratégie en matière de qualité (aspect relatif à la formation des clients, encadrement des interprètes (supervision/intervision)) ainsi que les contrats de prestations correspondants .

Autres 🡪 Zone de texte : Comment la formation et la formation continue sont-elles financées ?

3. Veuillez indiquer avec quels bureaux de médiation vous collaborez et, en particulier, ce que fait votre canton pour soutenir la qualité du placement et des prestations d'interprétariat.Veuillez également indiquer si et dans quelle mesure vous collaborez avec d'autres régions ou cantons qui ne sont pas affiliés au même bureau de médiation que vous. 🡪 Zone de texte

## 2ème page : Interprétariat

4. Je confirme ici qu'aucun interprète n'étant pas en lien direct avec la mise en œuvre de mesures d'intégration spécifiques n'est engagé à la charge du PIC.

Oui

Non 🡪 Zone de texte : Veuillez expliquer dans quelle mesure vous financez l'engagement d'interprètes (p. ex. financements initiaux)

5. À votre avis, quels aspects de ce domaine d'encouragement faudrait-il développer dans votre canton ? 🡪 Zone de texte

## Interprétariat – autres remarques, documents et liens

Vous pouvez formuler ici des remarques d'ordre général, télécharger d'autres documents ou indiquer des liens concernant le domaine d’encouragement « Interprétariat ».

Autres remarques : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez ajouter d’autres documents sur le domaine d’encouragement : 🡪 Zone de téléchargement

Vous pouvez saisir ici des liens : 🡪 Zone de texte : URL / Description

## Interprétariat - Budget 2024-2027

Les totaux s’affichent automatiquement tout en bas de la page.

CEI : Contributions financières pour l’encouragement de l’intégration en vertu de l’art. 58, al. 3, LEI (« domaine des étrangers »)

FI : Forfaits d’intégration selon l’art. 58, al. 2, LEI (« domaines de l’asile [Agenda Intégration Suisse] »)

🡪 Tableaux à remplir avec des chiffres

# Aperçu général des budgets 2024 à 2027

Vous avez ici la possibilité de télécharger les récapitulatifs par année et pour l'ensemble de la période de programme par exportation Excel. En bas de la page, vous pouvez télécharger des annexes supplémentaires au budget.

Remarques : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez télécharger ici d’autres annexes au budget: 🡪 Zone de téléchargement

# Ressources humaines

Veuillez saisir les ressources humaines en ETP (équivalent temps plein) :

🡪 Tableaux à remplir avec des chiffres

1 ETP = 1920 heures / année

# Surveillance en matière de finances

1. Votre canton s’est-il doté d’un plan de surveillance PIC ?

Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger le plan de surveillance PIC actuel de votre canton.

Non

2. Les dépenses portées au budget comprennent-elles des frais de personnel ?

Oui 🡪 Question supplémentaire : Ces frais de personnel sont-ils directement liés à la mise en œuvre opérationnelle du PIC (p. ex. entretien d'accueil, information et conseils aux migrants) ? Indications : conformément au ch. 5.3 de la circulaire, les tâches administratives de rang supérieur ne peuvent pas être financées (coordination, activités administratives, etc.).

Oui

Non

Non

3. Des mesures PIC sont-elles financées en partie par le biais d'autres programmes fédéraux (en vertu du ch. 4.4.2 de la circulaire) ?

Oui 🡪 Liste déroulante : Programme fédéraux :

* Programme pilote Aides financières, AFi (SEM)
* Programme de promotion des compétences de base des adultes (SEFRI)
* Programme «Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers» (SEM)
* Programme «Nouveau Nous – culture, migration, participation» (CFM)
* Programme pilote Préapprentissage d’intégration plus, PAI+ (SEM)
* Programmes d’action cantonaux Promotion Santé PAC
* Autres 🡪 Zone de texte : Lesquels ?

Non

4. Prévoyez-vous de nouvelles incitations financières ? Les incitations financières actuelles vont-elles être reconduites (en vertu du ch. 5.3 de la circulaire) ?

Oui Question supplémentaire : Veuillez indiquer le/les domaine/s d'encouragement et répondez aux questions suivantes : »

* Information, évaluation des besoins d’intégration et conseil
* Langue
* Aptitude à la formation e employabilité
* Petite enfance
* Vivre-ensemble et participation
* Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations
* Interprétariat

Non

Le cas échéant, veuillez télécharger les documents correspondants : 🡪 Zone de téléchargement

5. Existe-t-il un système de gestion des risques spécifique au PIC ?

Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger des documents correspondants

Non

6. Depuis 2018 (lancement du PIC 2), l'antenne d'intégration de votre canton a-t-elle procédé elle-même à des révisions internes concernant le PIC ou ordonné des audits dans les communes et auprès des prestataires externes ?

Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger des documents correspondants

Non

7. Depuis 2018 (lancement du PIC 2), le Contrôle fédéral des finances, le contrôle cantonal des finances ou un organisme d'audit externe ont-ils procédé à des expertises comptables ou à un audit du système du PIC ?

Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger des documents correspondants

Non

8. Depuis 2018 (lancement du PIC 2), est-ce que des évaluations ont été réalisées sur le PIC en général ? L'efficacité des différentes mesures PIC ou AIS a-t-elle été soumise à examen ?

Oui 🡪 Zone de téléchargement : Veuillez télécharger des documents correspondants

Non

# Indicateurs

1. Veuillez indiquer dans le tableau suivant les organes responsables du relevé des indicateurs, le système de gestion des cas utilisé et la méthode de collecte des données ?

.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Organe responsable de la collecte des données (gestionnaire des cas) | Système de gestion des cas utilisé pour la collecte des données | Méthode de collecte des données de l'organe responsable (gestionnaire de cas) | Commentaires / remarques |
| Indicateur AIS 1  Première information  Indicateur AIS 2  Expérience professionnelle  Indicateur AIS 3  Formation  Indicateur AIS 4  Alphabétisation  Indicateur AIS 5  Potentiel  Indicateur AIS 6  Dossiers ouverts  Indicateur AIS 7  Encouragement de l’apprentissage de la langue chez les adultes  Indicateur AIS 8  Niveau de langue chez les adultes  Indicateur AIS 9  Encouragement linguistique précoce pour les enfants en âge préscolaire  Indicateur AIS 11a  Encouragement de l’aptitude à la formation  Indicateur AIS 11b  Encouragement de l’employabilité  Indicateur AIS 14  Vivre-ensemble | Liste déroulante :  Antenne cantonale d'intégration  Autre organe cantonal  Service social des communes  Prestataire externe  Autres (préciser) : | Liste déroulante :  KlibNet (Diartis)  Tutoris (Infogate)  Autre fournisseur  Propre logiciel  Excel  Autre produit Office standard  Pas de système de gestion des cas  Plusieurs organes chargés de la gestion des cas utilisant différents systèmes, à savoir : | Liste déroulante :  Saisie par personne  Saisie au niveau du dossier (les données ne peuvent pas être reliées aux différentes personnes du dossier)  Saisie sans lien possible avec les différentes personnes (données agrégées) |  |

Quels sont les organes responsables du relevé des indicateurs PIC ? 🡪 Zone de texte

# Données du compte

Crédit d’encouragement à l’intégration

Veuillez saisir ici le numéro du compte sur lequel les crédits d’encouragement à l’intégration doivent être versés 🡪 Zone de texte

Remarque concernant le paiement/référence 🡪 Zone de texte

IBAN🡪 Zone de texte

Forfaits d’intégration

Veuillez saisir ici le numéro du compte sur lequel les forfaits d’intégration doivent être versés. 🡪 Zone de texte

Remarque concernant le paiement/référence 🡪 Zone de texte

IBAN🡪 Zone de texte

# Sauvegarder et envoyer

Clôturez maintenant votre demande et envoyez-la au SEM. Vous recevrez un accusé de réception automatique. Vous pouvez aussi simplement enregistrer votre demande pour la modifier et l'envoyer plus tard. Veuillez vérifier si vous avez téléchargé tous les documents requis.

Remarques finales : 🡪 Zone de texte

Vous pouvez ajouter d’autres documents : 🡪 Zone de téléchargement